

Le **4 juillet 2015**, les **Coteaux, Maisons et Caves de Champagne** rejoignent la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils sont reconnus comme les lieux emblématiques de la naissance et de l'élaboration des vins de Champagne.

Cette inscription affirme la **valeur universelle exceptionnelle** du territoire champenois : son caractère unique et inestimable.

## COTEAUX


**Le paysage viticole**  
de la Champagne

Nature modelée par l'homme et rythmée par des villages, des vendangeoirs ou des cabanes de vignes.

## MAISONS


**Des bâtiments**  
à l'architecture remarquable

Dédiés à l'élaboration et la commercialisation des vins de Champagne.

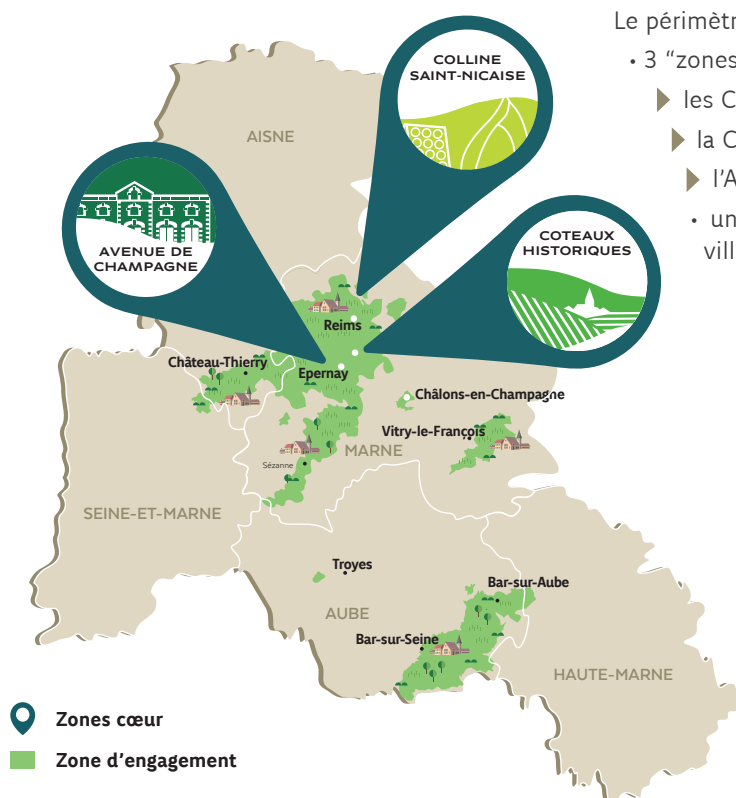
## CAVES


**La partie souterraine**  
de l'inscription

Plus de 100 km de caves et de crayères, essentielles au long processus de vieillissement du Champagne.

## 3 CRITÈRES MIS EN ÉVIDENCE LORS DE L'INSCRIPTION

- un **savoir-faire** qui s'est perfectionné et transmis au fil des générations
- la **constitution d'un patrimoine** matériel et culturel unique
- le **prestige** de l'appellation Champagne, symbole universel de la célébration.



Le périmètre de l'inscription se compose de :

- 3 "zones cœur" :
  - ▶ les Coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ
  - ▶ la Colline Saint-Nicaise à Reims
  - ▶ l'Avenue de Champagne à Epernay
- une zone d'engagement plus large regroupant les 319 villes et communes de l'appellation Champagne.

**CETTE INSCRIPTION ENGAGE  
LES CHAMPENOIS À :**

- protéger et développer durablement ce patrimoine
- faire connaître et rayonner ce territoire unique

